

Compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2018 à 19 H 00

Etaient présents : LEDAUPHIN M, P.JAUSSAINT, JC.BONNAUD, R.TESTON, PH.GOMEZ, R.SOULERIN, L.ALLEFRESDE

Excusé : N.POLITZER

Secrétaire de séance : PH.GOMEZ

1) Délibération : reconduction service transport à la demande

M.le Maire propose la reconduction du service de transport à la demande le mardi entre PRUNET et LARGENTIERE pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 sous réserve qu'aucune pénalité ne soit appliquée à la commune pour rupture de contrat le cas échéant.

Vote : unanimité pour

2) Délibération :travaux de réfection de la toiture et de la façade du bâtiment communal

M.le Maire informe les conseillers des résultats de la consultation pour les travaux de réfection de la toiture et de la façade du bâtiment communal abritant l'appartement communal et la salle polyvalente.

Réfection de la toiture : 22 723, 52 € HT

Réfection de la façade : 21 409, 70 € HT

Vote : unanimité pour

3) Délibération : création d'une ombrière et pose de panneaux photovoltaïques

Le projet est abandonné

Vote : 6 contre, 1 abstention

Communications diverses :

M.le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le matin même avec les Maires ou représentants des communes de ROCHER, JOANNAS, JAUJAC, LENTILLERES, CHAZEAUX et les représentants de la Gendarmerie de LARGENTIERE à propos des rave party et nuisances sonores. Un courrier commun sera adressé à Mme La Sous-Préfète.

A la suite du courrier envoyé au Département concernant le Fonds de solidarité, une subvention d'un montant de 10 000 € nous sera attribuée pour la réfection de la façade et du toit du bâtiment communal.